

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 97.076

L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept le 15 Octobre à 18 Heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en  
séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT,  
Premier Adjoint,

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

07 Octobre 1997

07 Octobre 1997

**ETAIENT PRESENTS** : M. LE GUEUT, MM. HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes  
MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE,  
CAU, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme  
MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SABATHIER et  
SIMONNET, Conseillers,

**ETAIT REPRESENTE** :

Monsieur MOST par Monsieur LE GUEUT  
Monsieur QUENTIN par Monsieur BOURGEOIS  
Madame LECOMTE-RULLIER par Monsieur CARRIE  
Monsieur MUSSETTI par Monsieur CANDAU  
Monsieur MALBOIS par Madame GEOFFROY

**ETAIT ABSENT** :

Monsieur DENIS

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 27  
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Aérodrome de Royan-Médis - Sauvegarde de la piste

**VOTE** : UNANIMITE

La Direction de l'Aviation Civile Sud Ouest a effectué une visite "Evaluation-qualité" de l'aérodrome ROYAN-MEDIS, le 29 janvier 1997.

Il ressort de cet examen que des travaux de pontage des fissures des joints de la piste sont nécessaires.

Les travaux sont estimés à 160 000 Frs.

La réfection de la partie centrale mérite d'être traitée le plus rapidement possible. Le montant de cette tranche est estimé à 100 000 Frs TTC.

Les services de la Direction Départementale de l'Equipement ont proposé d'assurer la maîtrise d'oeuvre pour les travaux de réhabilitation.

Le rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'opportunité du projet et d'approuver la convention par laquelle la maîtrise d'oeuvre des travaux est confiée à la D.D.E.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis de la Commission des Travaux,
- VU l'arrêté interministériel du 7 décembre 1979 relatif au concours apporté aux Collectivités Locales et à leur groupements par l'Etat (services de l'Equipement), en application des lois n° 45-1530 du 29 septembre 48 et n° 55-985 du 26 juillet 55
- VU le projet de convention,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- de solliciter le concours de la Direction Départementale de l'Equipement pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires au pontage des fissures de la piste de l'aérodrome.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 20 Octobre 1997**  
**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**  
**Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS